

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME DE VOIRIE URBAINE 1980

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu de la décision de Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL de ne plus financer les travaux de Voirie sur des crédits du MINISTERE DE L'INTERIEUR, je vous demanderais de bien vouloir intégrer dans le programme Voirie Urbaine 80 le projet de réfection des rues MONTHYON et BERTIN.

Par ailleurs, il est apparu que depuis l'établissement du programme, de nouvelles opérations devaient obligatoirement être exécutées en 1980. Il s'agit essentiellement de l'aire d'accès et d'évolution de la Station de Broyage des Ordures Ménagères, des trottoirs de Montgaillard et diverses acquisitions foncières. Le nouveau programme de Voirie Urbaine 80 serait donc le suivant :

Sur crédits Fonds Routier :

1) - Chemin DUFOUR.....	550 000,00 F
2) - Rue MONTHYON.....	2 066 346,75 F
3) - Rue BERTIN.....	396 716,40 F
	<hr/>
	2 013 063,15 F

Sur emprunt C.D.C. (4 000 000 F) et reliquat année précédente (1 000 000 F)

1) - Travaux en Régie.....	1 250 000,00 F
2) - Réfection trottoirs (Régie).....	360 000,00 F
3) - Réfection des rues en enrobé à chaud et Place SARDA GARRIGA.....	470 000,00 F
4) - Aire d'accès et d'évolution de la STATION DE BROYAGE DES ORDURES MENAGERES.....	750 000,00 F
5) - Trottoirs Chemin NIRLO.....	70 000,00 F
6) - Acquisitions foncières.....	700 000,00 F
7) - Rue BERTIN.....	700 000,00 F
8) - Trottoirs MONTGAILLARD.....	700 000,00 F
	<hr/>
	5 000 000,00 F

Opérations différées en 1981

- Complément financement Jonction CD.44/RN.2.....	600 000,00 F
- Réfection des rues en enrobé à chaud (en partie).....	300 000,00 F
- Rue LUCIEN GASPARIN.....	1 400 000,00 F

Opérations prises sur crédits du MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Assainissement du Chemin LORY LES HAUTS ou assainissement du Chemin TESSAN.....	1 300 000,00 F
--	----------------

Je mets la question aux voix.

M. Marc GERARD lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables, mais attirent l'attention des responsables sur l'intérêt qu'il y a à suivre de façon diligente la réparation des trous qui peuvent apparaître dans les chaussées en ville. Un renforcement ou une restructuration de l'équipe concernée semble nécessaire".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dr Gilbert GERARD - On pourrait peut-être souhaiter que l'avis des Commissions soit mieux suivi; ainsi, pour cette affaire, l'observation sur l'exécution des travaux doit être respectée.

Je prends, par exemple, le cas de la ruelle Marcadet et de la rue Saint Philippe que je fréquente journellement, et où des surfaçages viennent d'être effectués : on y a laissé des creux, et on ne refait pas l'évacuation des eaux ; cela fait qu'après les pluies, il faut tout recommencer. Je souhaiterai qu'on exerce un contrôle, de manière à aboutir à un travail exécuté plus intelligemment.

LE MAIRE - Cet avis des Commissions concerne les travaux futurs, et non ceux qui ont été faits auparavant. C'est justement suite à des exemples comme ceux que vous venez de citer, que nous avons décidé de mieux suivre les travaux de voirie.

M. MONDON - Effectivement, les travaux n'ont pas été bien exécutés.

Je prends, pour ma part, l'exemple du Chemin du Père Rimbaud à la Montagne, Saint-Bernard : cela a été confié à une entreprise, et on aurait dû réceptionner le plus rapidement possible, puis faire tout recommencer.

LE MAIRE - Si des travaux sont mal faits, nous allons demander à ce qu'ils soient refaits. Il n'y a aucune raison qui empêche cela.

Les Commissions ont tenu compte des exemples portés à leur connaissance pour formuler cet avis, et vous avez raison d'évoquer à nouveau ce problème, car beaucoup d'administrés comprennent mal que ces travaux soient aussi négligés.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VC - St Denis le 18 Décembre 1980
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Richard CULTRIAUX
Pour Copie Copierme